



DISTRICT DE SEINE MARITIME QUESTIONNAIRE POUR DESIGNATION



Document à retourner à votre Commission des arbitres d'appartenance
Saison 2020 - 2021

Civilité, Nom et Prénom :

Né le :

/ / .

N° Affiliation et nom du Club :

Prenez vous une licence joueur ?

Si oui, dans le club de :

Coordonnées :

Adresse :

Tel D.

Mobile

Tel T.

@ :

Disponibilités (répondre en toute lettre Oui ou Non)

Pouvez vous arbitrer le samedi matin ?

Pouvez vous arbitrer le samedi après midi ?

Pouvez vous arbitrer le dimanche matin ?

Pouvez vous arbitrer le dimanche après midi ?

Pouvez vous arbitrer des matches Futsal ?

Pouvez vous arbitrer en semaine ?

Si oui, rayer les jours indisponibles.

Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi

Disponibilités jusqu'au 30 sept. prochain :

Pouvez vous arbitrer au mois de juillet ?

Si oui du / / 20 au / / 20
et du / / 20 au / / 20

Pouvez vous arbitrer au mois d'août ?

Si oui du / / 20 au / / 20
et du / / 20 au / / 20

indiquez vos jours d'indisponibilités en Sept

Indisponible le : / 09 / 20

Indisponible le : / 09 / 20

Indisponible le : / 09 / 20

Indisponible le : / 09 / 20

Moyens de locomotion

Aucun
Vélo
Scooter

Voiture personnelle
Voiture des parents

Répondre par OUI ou par NON

Les rencontres des championnats Régionaux étant indemnisées par virement bancaire, vous devez fournir à la ligue de Football de Normandie un relevé d'identité Bancaire.

Si votre RIB a changé ou si vous ne l'avez pas déjà transmis, vous voudrez bien l'adresser au service comptabilité de la LFN. Aucune indemnisation ne sera réalisée sans ce document.

Désidératas

Indiquer les clubs que vous ne désirez pas arbitrer

Nom du Club	D	E

Cocher : D = à domicile ou E = à l'exterieur ou les 2

Signature de l'arbitre

Les informations portées sur ce document font l'objet d'un traitement informatisé conformément à la loi N° 78 - 17 du 6 janvier 1978 relative "à l'informatique , aux fichiers et aux libertés"

Tout licencié peut exercer "le droit d'accès et de rectification" auprès de sa ligue